

L'an deux mil vingt-six, le trois avril à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie D'EPAIGNES sous la présidence de Mme LEBLANC Marie-Paule, Maire.

Etaient Présents, Mesdames et Messieurs : MARMION, GHESTEM, PANCHOUT, KMAIDIC, RUMARE, MENARD, WAREMBOURG, LEFEBURE, COIGNARD, BEDOUCHA, LEGAY, GORAIN, VILLEY, PLAZIAT, FRECHON.

Absents : Mesdames et Messieurs DESLOGES, HUMBERT, DUTILLEUL.

Pouvoir : Madame DUTILLEUL Christelle.

Secrétaire : Madame LEFEBURE Valérie.

ATTRIBUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Après délibéré :

Ecole	Voirie Travaux	Environnement Tourisme	Fleurissement Cérémonie	Sécurité Vérification	Jeunesse Associations sportives
FRECHON PANCHOUT COIGNARD MENARD GHESTEM	PLAZIAT RUMARE LEGAY VILLEY GORAIN MENARD BEDOUCHA LEFEBURE	HUMBERT DUTILLEUL GHESTEM PANCHOUT MARMION	LEGAY KMAIDIC COIGNARD PANCHOUT VILLEY LEFEBURE	VILLEY WAREMBOURG MENARD PLAZIAT	FRECHON GHESTEM PANCHOUT RUMARE KMAIDIC MENARD WAREMBOURG
Culture – Médiathèque Communication	Liste électorale	C.C.A.S Centre Communautaire Action Social	Appel d'offres	D.S.P Délégation de Service Public	C.C.I.D Commission Communale d'Impôts Directs
MARMION GHESTEM VILLEY LEGAY KMAIDIC LEFEBURE PANCHOUT BEDOUCHA	LEFEBURE COIGNARD	 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Maire ➤ LEBLANC Marie-Paule ➤ LEGAY Valérie ➤ (3 Volontaires externes au conseil municipal) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PLAZIAT ➤ FRECHON ➤ DESLOGES ➤ BEDOUCHA ➤ VILLEY ➤ WAREMBOURG 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PLAZIAT ➤ MENARD ➤ DESLOGES ➤ VILLEY ➤ BEDOUCHA ➤ LEGAY 	 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Maire ➤ 3 titulaires ➤ ➤ ➤ Suppléants externes au Conseil Municipal
Eure Normandie Numérique	S.I.A.E.P	S.I.E.G.E	C.N.A.S		
PLAZIAT	VILLEY GORAIN	VILLEY GORAIN	VILLEY GORAIN		

En gras : Les vice-présents

VOTE DES IMPÔTS

Après présentation du budget communal, le Conseil s'est vu voter le taux des impositions ;

Après délibéré et le vote suivant : 3 voix pour 0% ; 1 voix pour 1% ; 6 voix pour 1,5% ; 4 voix pour 2%, 2 voix pour 3% et 1 nul, le Conseil municipal a décidé une augmentation des taux de 1,5 % pour l'année 2026.

Les taux votés sont les suivants :

Taxe foncière bâti	37,67 %
Taxe foncière non bâti	51,78 %
Taxe d'habitation	14,17 %
C.F.E	13,60 %

DEVIS

Madame LEGAY présente 3 devis au conseil. Un au sujet du fleurissement communal et deux autres concernant les illuminations de fêtes de fin d'année.

Considérant l'importance du fleurissement de la commune cet été et après en avoir délibéré, le conseil accepte le devis de Horti-Pôle Evreux pour un montant de 2 556.85€ HT.

Considérant l'importance des illuminations des fêtes de fin d'année, et après en avoir délibéré, le conseil accepte les devis de ILLUMINATIONS SERVICES s'élevant à 6 217 HT (Contrat de 4 ans) et 1 275€ HT.

QUESTIONS DIVERSES

Les référents forêts-bois

Par courrier, Monsieur CHARRON Jacques, président des Collectivités Forestières Normandie, invite le conseil à désigner un élu référent forêt-bois. L'élu sera le représentant et l'interlocuteur privilégié de notre commune auprès des Collectivités Forestières Normandie

Après échange, le Conseil Municipal désigne Monsieur HUMBERT Guillaume comme élu et Madame DUTILLEUL Christelle comme suppléante.

Demande de subvention Fafa

Concernant les cages de but récemment déclarées non conformes par la FFF, Madame le Maire présente au Conseil deux devis. Le premier comporte le coût du matériel à remplacer et le second les travaux de terrassement à effectuer pour leur installation. La somme totale des deux devis s'élève à 4 006.88€ HT.

Afin d'alléger le coût des travaux, l'un des membres du club propose au conseil le dépôt d'une demande de subvention Fafa. Le Fonds d'Aide au Football Amateur (F.A.F.A.) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (F.F.F.) d'environ 17 millions d'euros, qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur. Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la FFF, ainsi que par la Ligue du Football Professionnel par solidarité auprès du football amateur.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le dépôt d'une demande de subvention Fafa conformément au plan de financement suivant :

Montant de la part communale	2 003.44€	50%
Montant de l'aide demandée à la FFF	2 003.44€	50%
Total	4 006.80€	100%

Il autorise Madame le Maire à signer tout document y afférent.

Délégations des adjoints

Madame le Maire présente au Conseil les délégations qu'elle a décidé d'attribuer aux adjoints :

Madame VILLEY Cécile :

- Relations avec les organismes extérieurs : PRECOVAL et Logement Familial de l'Eure.
- Gestion des contrats d'assurances et des sinistres.
- Gestion des contrôles périodiques : sécurité, équipements sportifs et sanitaires.
- Gestion de l'organisation de la Salle des Fêtes

Monsieur PLAZIAT Eric :

- Gestion financière et budgétaire avec signature des mandats et titres et préparation du budget
- Représentation de la municipalité lors des travaux et des réunions s'y rapportant.
- Surveillance et réception des chantiers et gestion des problèmes liés aux travaux.
- Gestion de la voirie
- Gestion de la fibre optique et de la numérotation

Madame LEGAY Régine :

- Gestion de l'aménagement extérieur, du fleurissement et des illuminations.
- Gestion de l'événementiel : manifestations et cérémonies commémoratives.
- Gestion du cimetière (organisation et concessions) et du marché (organisation et droits de place)
- Gestion de l'organisation de la Restauration scolaire

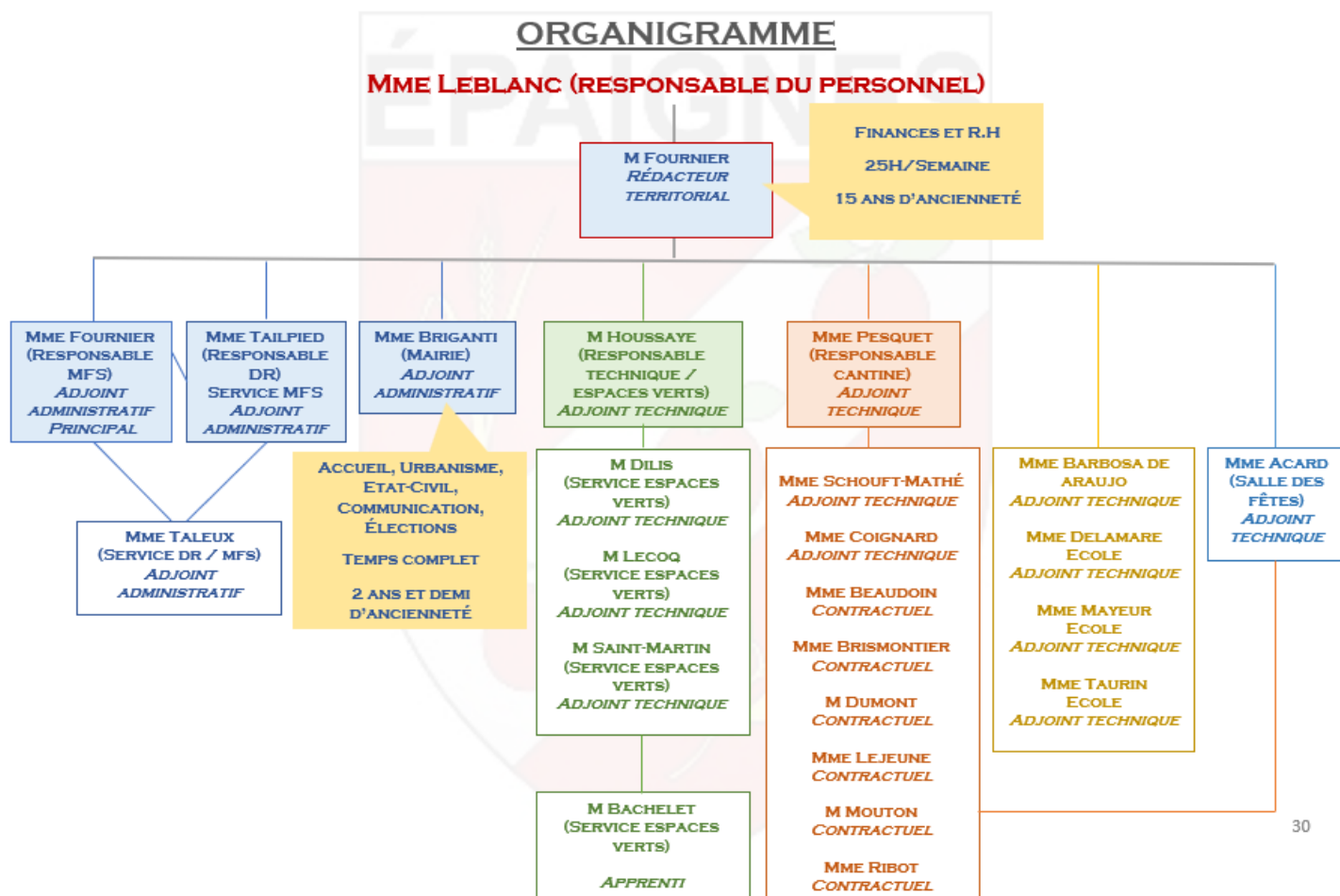
Cérémonies importantes

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les cérémonies importantes de l'année 2026 auxquelles elle aimerait qu'ils assistent :

- **Le 8 mai** : Armistice 8 mai 1945 (Commémoration à 10h30 au monument aux morts)
- **Le 14 juillet** : Fête nationale (Commémoration à 11h30 au monument aux morts)
- **Le 2 août** : Les Maquisards (Commémoration à 11h30 au monument du maquis, route des maquisards)
- **Le 30 août** : Fête communale Saint Antonin (Messe à 11h dans l'église et commémoration au monument aux morts à 12h15)
- **Le Dimanche 11 octobre à 12h** : Repas des aînés (Rendez-vous à 12h à salle des fêtes)
- **Le 11 novembre** : Armistice du 11 novembre 1918 (Horaire non défini)
- **En janvier 2027** : Vœux du Maire (Date à définir)

Présentation des services (Organigramme)

Une présentation des services et agents communaux a été faite pour les nouveaux conseillers sous forme d'organigramme :



30

Médiathèque : Financement du PCSES

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24

Vu le décret 88-145 modifié,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Madame Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien le projet de la future médiathèque.

Madame Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi non permanent d'Attachée bibliothécaire à temps non complet soit 5 /35ème à compter du 15/05/2026 relevant de la catégorie hiérarchique A, afin de mener à bien le projet de la future Médiathèque.

Cet emploi est créé pour une durée de 3 mois soit du 15/05/26 au 15/08/2026 inclus.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : mission d'assistance et de conseil dans le projet de la future médiathèque.

L'agent sera recruté dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique

La rémunération de l'agent sera calculée dans une fourchette de rémunération comprise entre l'indice brut 444 et l'indice brut 821.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité (ou de l'établissement).

Madame le Maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Rétrocession Impasse de la Mine d'Or

Suite au bornage des parcelles des consorts NICOLAS, Impasse de la Mine d'Or, il s'est avéré que certaines se situaient sur le domaine public. Afin d'éviter toutes situations conflictuelles, la commune a tout intérêt à les reprendre.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- AB 842
- AB 852
- AB 848
- AB 849
- AB 850
- AB 851

Après délibéré, le conseil accepte la rétrocession de ces parcelles moyennant le prix symbolique d'un euro.

Le Conseil municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire, pour effectuer toutes démarches et déclarations nécessaires, et signer tous documents rendus obligatoires pour la réalisation de la présente acquisition.

Tour de table

Madame GHESTEM suggère dans la mesure du possible d'utiliser dans les constructions à venir de la Commune des matériaux écoresponsables tels que le chanvre et la paille. Monsieur PLAZIAT est d'accord. La possibilité de recourir à ces travaux sera étudiée dans tous nos projets.

Madame KMAIDIC revient sur l'organigramme des employés communaux et propose de chiffrer en ETP les heures des agents (Puisque certains agents ne sont pas à temps complet).

Monsieur GORAIN demande si une commune peut placer de l'argent. Madame le maire lui répond que c'est interdit.

Madame COIGNARD souhaite échanger sur la priorité à droite de la Rue du Maquis Surcouf. Madame le maire reconnaît que c'est un souci mais qu'une grande partie de la population respecte le code de la route dont cette priorité. Monsieur GORAIN précise qu'il y en a Rue Rollon et Rue Roger de Tosny.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 21 heures 35 minutes.